

KEVRE BREIZH

Coordination Culturelle Associative de Bretagne

9 straed La Tour d'Auvergne

29270 KARAEZ / CARHAIX

Pgz / faks : 02 98 73 20 58

Postel: kevre.breizh@orange.fr

Lec'hienn : [Lec'hienn : http://kevre.over-blog.com](http://kevre.over-blog.com)

Karaez/Carhaix, an 2 a viz Kerzu/décembre 2010.

Aux députés des cinq départements bretons

Madame la députée, Monsieur le député,

Nous tenons à remercier les députés des cinq départements bretons qui ont pris une part active à l'élaboration d'une proposition de loi sur les langues et cultures régionales dans le cadre du groupe de travail de l'Assemblée nationale et toutes celles et ceux qui l'ont d'ores et déjà signée.

Le texte actuellement en cours de dépôt a fait l'objet d'une réelle concertation avec les associations de promotion des langues de Bretagne, breton et gallo, en ce qui concerne la Bretagne, et au-delà avec les autres associations dans le territoire métropolitain et outre-mer. Cela doit être souligné.

Cette proposition va à l'évidence dans le sens de la reconnaissance de la diversité culturelle qui est selon l'UNESCO, un impératif éthique inséparable du respect de la dignité de la personne humaine (Déclaration universelle sur la diversité culturelle).

La France tarde aujourd'hui à reconnaître la diversité des langues et des cultures de son territoire, au-delà de la reconnaissance symbolique de l'article 75-1 de la Constitution. Elle se trouve en contradiction avec ses engagements européens et internationaux.

Vous le savez, il s'agit aujourd'hui de donner aux langues régionales, et notamment aux langues de Bretagne la reconnaissance juridique et les moyens d'exister, de sécuriser juridiquement les avancées obtenues sur le terrain, de les développer. Que tous les Bretons puissent s'épanouir à travers leurs langues et leur culture, longtemps méprisées, accéder au plurilinguisme et à l'universel sans perdre pour autant ce qui fait leur richesse et leur propre identité, mais en s'appuyant sur elles.

Nous ne ferons ainsi que rejoindre le concert des autres pays européens, participer à la construction d'un monde de respect des droits de l'homme, dans le respect de nous-mêmes et des autres.

Regroupant plusieurs dizaines de milliers d'adhérents dans toutes nos associations, nous attendons de nos députés, dans les cinq départements, qui ne l'auraient pas encore fait, qu'ils apportent leur signature à cette proposition de loi avant ce vendredi 3 décembre à 18 heures auprès du président actuel du groupe de travail Armand Jung : contact@armandjung-depute.fr

Dans l'attente du dépôt de cette proposition de loi avec ses signatures, je vous prie de recevoir, Madame la Députée, Monsieur le Député, mes salutations les meilleures.

Tangi Louarn
Président

KEVRE BREIZH

Agence Culturelle de Bretagne, Agence Culturelle Bretonne de Loire-Atlantique, Association des Écrivains Bretons, Al Levrig, Amzer Nevez, Ar Falz-Skol Vreizh, Bertaeyn Galeizz, Bodadeg Ar Sonerion, Dastum, Digor Gwengamp, Breizh Unvan □ Bretagne Réunie, Dihun, Div Yezh, Diwan, Emglev Bro An Oriant, FALSAB, Gouelia, Gouelioù Breizh, Gouren Breizh, Gwagenn TV, Identité Bretonne, KBP □ Association des Professeurs de Langue Bretonne Paris, Kanomp Breizh, Kendalc'h, Kuzul Ar Brezhoneg, C'Hoariva, Poellgor An Tarv, Radio Kerne, Sked Brest, Skol An Emsav, Skol Uhel Ar Vro □ Institut Culturel de Bretagne, Skourr Breizh Kendalc'h Keltiek, Spered Kelt, Stumdi, Ti Ar Gouren, Ti Ar Vro Kemper, Tud Bro Konk, Unvaniezh ar Gelennerien Brezhoneg, War ' l Leur.